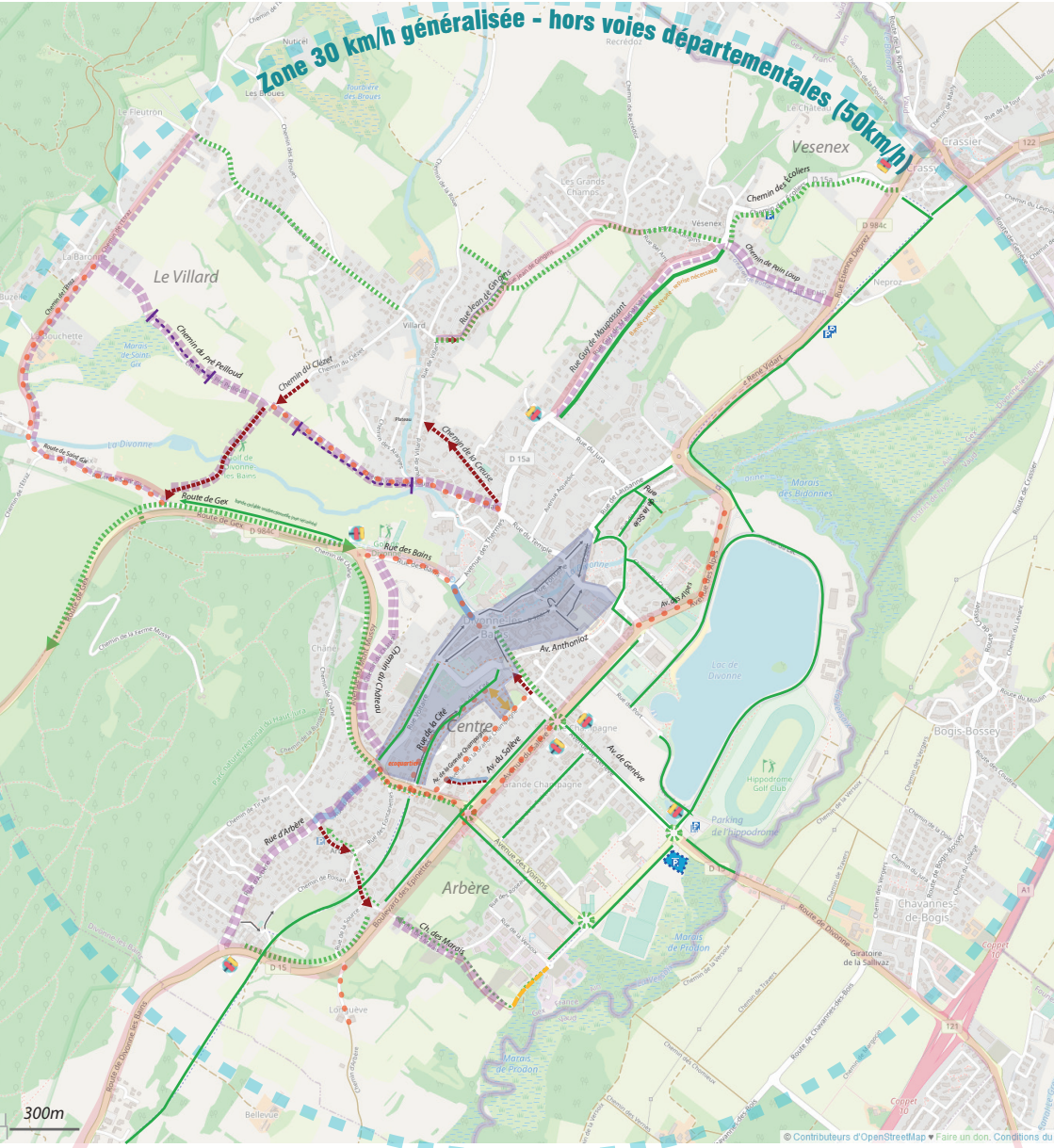


LES GRANDS PRINCIPES D'AMÉNAGEMENT DE VOTRE VILLE

Les actions ciblées par le plan de circulation à court terme.

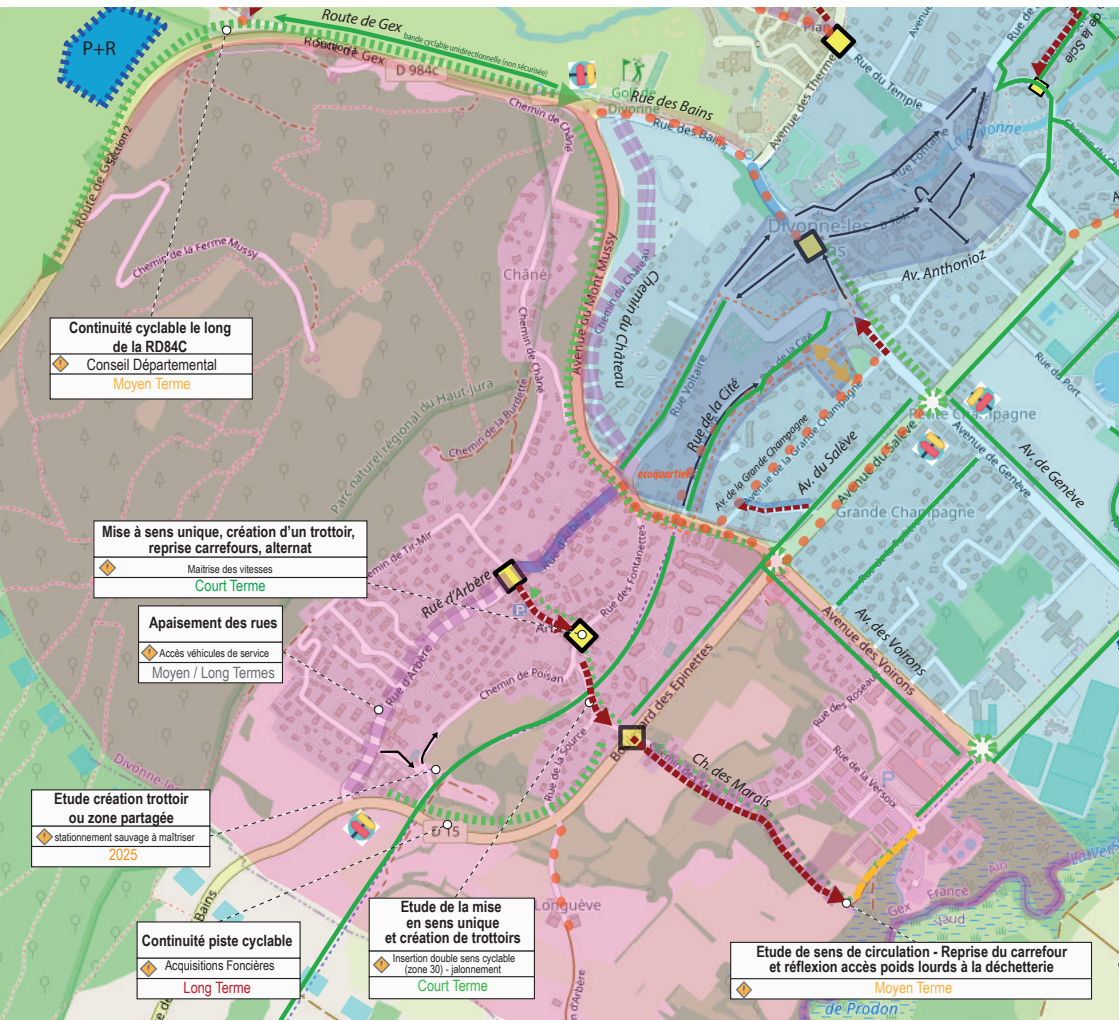


| Existant : | | Projeté : | |
|------------|------------------------------|-----------|--|
| | Sens unique existant | | Zone 30 généralisée - hors axes structurants |
| | Aménagement vélo existant | | Zone 20 apaisée |
| | Voie départementale - 50km/h | | Sens unique |
| | | | Nouvelle voie |
| | | | Aménagements visant à réduire la vitesse |
| | | | Accès restreint (impasse, barrière...) |
| | | | Continuité cyclable |
| | | | Jalonnement piétons et vélo |
| | | | Parking Relais à créer ou à conforter |
| | | | Revêtement à reprendre |

LES GRANDS PRINCIPES D'AMÉNAGEMENT DE VOTRE QUARTIER

Les actions ciblées par le plan de circulation à court, moyen et long termes

à **ARBÈRE**



- **Rue d'Arbère** : Réaménagement global de la rue (ralentissement des vitesses, végétalisation, trottoirs...). L'étude sera lancée en 2025. Les travaux seront réalisés à partir de 2026.
- **Rue des Fontanettes** : Maintien du double sens et mise en place de chicanes. Une phase test de 6 mois sera mise en place fin 2024. Si la phase test est concluante des chicanes permanentes seront installées et un aménagement végétal sera réalisé.
- **Rue du Comte des Permissions** : Une phase test de 6 mois pour une mise à sens unique sera mise en place fin 2024. À terme, un trottoir et des places de stationnement seront créés et la voirie aménagée.

- **Rue de la Côte d'Arbère** : Une phase test de modification du sens de circulation en lien avec le chemin de Poisan et la rue de la Source sera lancée dans l'année. En fonction des résultats de celle-ci, le sens de circulation pourra être changé de manière pérenne et les modes doux sécurisés.
- **Boulevard des Épinettes** : Aménagement de la section manquante de la piste cyclable bidirectionnelle jusqu'à la voie verte à long terme.